

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

2001-162 du 7 Avril 2001
Décret n° /MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
portant intégration, nomination, titularisation,
promotion à titre exceptionnel et versement de
certains candidats dans les cadres des services
sociaux (enseignement) ; en tête : Monsieur
LOUKOUBAMA (André)

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67/272 du 30 septembre 1967, modifiant les articles 22 et 57 du décret n° 64/165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-49 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la décision du Conseil des Ministres du 12 mars 1992 ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement général, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur des collèges d'enseignement général stagiaire, indice 650, titularisés exceptionnellement et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de Titularisation et de promotion	Option du diplôme	Observations
1-	LOUKOUBAMA André, né vers 1959 à Banza Bembé	03 janvier 1989	- Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 710 pour compter du 03 janvier 1990 - Promu au 2 ^{ème} échelon, indice 780 pour compter du 03 janvier 1992	Histoire Géographie Sciences sociales	ACC = néant
2-	MITOUNOU Marc, né le 5 mars 1963 à Dolisie	04 janvier 1989	- Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 710 pour compter du 04 janvier 1990 - Promu au 2 ^{ème} échelon, indice 780 pour compter du 04 janvier 1992	Sciences naturelles	ACC = néant
3-	MBOUMBA née MAKOSSO-MATOKO (Denise) née le 14 janvier 1961 à Massamvou (Mvouti)	01 juin 1989	- Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 710 pour compter du 01 juin 1990 - Promu au 2 ^{ème} échelon, indice 780 pour compter du 01 juin 1992	Histoire Géographie	ACC = néant
4-	MILANDOU Isidore, né le 2 novembre 1960 à Gèlele	16 janvier 1989	- Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 710 pour compter du 16 janvier 1990 - Promu au 2 ^{ème} échelon, indice 780 pour compter du 16 janvier 1992	Histoire Géographie Sciences sociales	ACC = néant
5-	MACKET-PEMBA Brigitte Yvette, née le 24 décembre 1959 à Pointe-Noire	05 janvier 1989	- Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 710 pour compter du 05 janvier 1990 - Promu au 2 ^{ème} échelon, indice 780 pour compter du 05 janvier 1992	Biologie Chimie Agriculture	ACC = néant
6-	MABANDZA Raoul, né le 21 juin 1963 à Jacob	06 janvier 1989	- Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 710 pour compter du 06 janvier 1990 - Promu au 2 ^{ème} échelon, indice 780 pour compter du 06 janvier 1992	Histoire Géographie	ACC = néant

Article 2 : Cette titularisation, pour les besoins des droits à pension, prend effet du point de vue de la solde à compter de la date de signature du présent décret.

Article 3 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, indice 780 ACC= néant, pour compter des dates respectives de dernière promotion, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 4 : Conformément au décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, la promotion et le versement ne produisent aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 5 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /

Brazzaville, le 7 Avril 2001

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme.

Jeanne DAMBENDZET

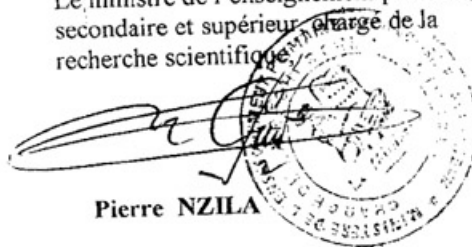


Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire,
secondaire et supérieur chargé de la
recherche scientifique.

Pierre NZILA



AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF/SST	3
DGB	3
DGCF	3
MEPSSRS	2
DPAA	2
INTERESSES	6
DOSSIERS	18
SGC/BC	2/48

2/48